



**OUVERTURE DE LA CHASSE
DES OISEAUX DE PASSAGE ET DU GIBIER D'EAU**

2018/2019

(Situation au 15 juin 2018)

Espèces	Domaine Public Maritime	Marais non asséchés, Fleuves, Rivières, étang, ect..
Oies cendrée Oie des moissons Oie rieuse Bernache du Canada Canard colvert Canard pilet Canard siffleur Canard souchet Sarcelle d'été Sarcelle d'hiver Eider à duvet Fuligule milouinan Garrot à œil d'or Harelde de miquelon Macreuse noire Macreuse brune Barge rousse Bécasseau maubèche Chevalier aboyeur Chevalier arlequin Chevalier combattant Chevalier gambette Courlis corlieu Huîtrier pie Pluvier doré Pluvier argenté Bécassine des marais Bécassine sourde	Samedi 4 août* A 6h	Mardi 21 août à 6h
Canard chipeau Fuligule milouin Fuligule morillon Nette rousse Foulque macroule Poule d'eau Râle d'eau	Samedi 4 août*	Samedi 15 septembre à 7H
Courlis cendré	Samedi 4 août*	Moratoire (en attente de décision)

* 6 h sur l'A.C.M.

12 h sur l'A.S.C.G.E

Vanneau huppé	Dimanche 9 septembre
Barge à queue noire	Moratoire (en attente de décision)
Caille des blés Tourterelle des bois	Samedi 25 août Suivant Arrêté préfectoral et Règlement Intérieur de l'ACCA
Pigeon biset Pigeon colombin Pigeon ramier Tourterelle turque Bécasse des bois Alouette des champs Grive draine Grive litorne Grive mauvis Grive musicienne Merle noir	Dimanche 9 septembre à 8 H

*** 6 h sur l'A.C.M.**
12 h sur l'A.S.C.G.E